

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de l'académie de Paris



Réunion du 18 juin 2019

Etaient présents :

PRÉSIDENTE

Mme DEPOYANT-DUVAUT, *Secrétaire Générale*

RESPONSABLE AYANT AUTORITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

M. HOSATTE, *Directeur des Ressources Humaines*

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Membres titulaires :

M. CALLAC, *SNES-FSU*, Secrétaire du CHSCT

Mme DUPÉ, *SNASUB-FSU*

M. BANIOL, *SNES-FSU*

Mme PECQUEUR, *SNUIPP*

M. KARCHI, *FNEC-FO*

M. BOCCARA, *FNEC-FO*

Membres suppléants :

Mme KUTAS, *SNUIPP-FSU*

Mme MELLOUL, *SNUEP-FSU*

M. TANCRE, *FNEC-FO*

Mme RICHEBOURG, *FO*

Mme ADLOFF, *UNSA*

Assistaient également à la réunion :

Mme MERCIER-BENHAMOU, *DASEN2*

Mme MAZERON, *DAASEN*

M. DESTRES, *DASEN1 écoles collègues*

M. FERIER, *Inspecteur santé et sécurité au travail*

Mme GENY-GUERY, *DRH Adjointe*

Docteur FREY, *Conseiller technique*

Docteur CHASTEL-BOURGUET, *Médecin du personnel*

Mme KERAMBRUN, *Psychologue du travail*

Mme MONGEREAU, *DAF*

Mme GERRIET, *Service de prévention des risques*

M. CHANCRIN, *Service de prévention des risques*

M. MOSCATELLI, *Service de prévention des risques*

Le quorum étant atteint **Mme DEPOYANT-DUVAUT** ouvre la séance à 9h15 et rappelle l'ordre du jour.

Avant d'aborder le premier point à l'ordre du jour, **Mme DEPOYANT-DUVAUT** demande s'il y a des déclarations préalables.

M. CALLAC secrétaire du CHSCTA fait part d'une déclaration liminaire, voir annexe 1.

Mme DEPOYANT-DUVAUT rappelle que la réforme de la fonction publique est interministérielle. Par ailleurs elle souligne que le recours aux contractuels dans l'Education nationale, qui existe depuis de nombreuses années, ne répond pas à un choix politique. Le recrutement de contractuels est réalisé lorsque les postes n'ont pas été pourvus par des titulaires. **Mme DEPOYANT-DUVAUT** précise qu'il y aurait une possibilité de faire des contrats de type CDI et qu'enfin les bénéficiaires de contrats de moins d'un an pourraient obtenir des indemnités compensatoires liées à la précarité de ces emplois.

M. BOCCARA, au nom de son organisation, partage la déclaration liminaire de la FSU et plus particulièrement sur le parallèle fait entre la gestion à l'Education nationale et France Télécom, situation qui a provoqué de nombreux risques psychosociaux. Il rappelle les deux suicides récents dans l'Education nationale.

M. TANCRE représentant suppléant de FO fait part à son tour d'une déclaration liminaire, voir annexe 2.

Mme DEPOYANT-DUVAUT rappelle que beaucoup de ces sujets cités ont été abordés en CTA. Elle précise également que des moyens conséquents ont été engagés et que la mise en place du PPCR devrait à terme permettre une réelle revalorisation des salaires.

En ce qui concerne la filière GA (gestion et administration), **Mme DEPOYANT-DUVAUT** rappelle que plus d'un tiers des élèves qui sortent de ces formations ne trouvent pas d'emploi, situation dont on ne peut se satisfaire sans agir.

La carte des formations doit évoluer dans le temps afin de s'adapter aux besoins économiques. La réduction des capacités de la filière GA doit s'analyser dans le cadre plus global de l'élaboration de la carte des formations.

La reconversion des professeurs de GA ne devrait concerner que quelques enseignants dans l'académie de Paris : sur les 145 professeurs de gestion administration, 30 d'entre eux enseignent déjà dans des disciplines différentes et des départs à la retraite sont prévus.

Mme DEPOYANT-DUVAUT reconnaît toutefois que l'absence de visibilité pour les cinq ans à venir peut être anxiogène en ce qui concerne les établissements qui seront potentiellement impactés. La réflexion sur l'évolution de la carte des formations devra associer la Région.

L'objectif n'est pas de réduire le volume des formations professionnelles et encore moins l'accueil des élèves dans les voies professionnelles d'autant qu'à Paris la part de cet enseignement est moindre que sur l'ensemble du territoire.

M. HOSATTE souligne qu'un dispositif particulier a été prévu pour les professeurs de GA : des réunions d'information sur deux jours ont été mises en place à destination de l'ensemble des professeurs de GA auxquelles ils ont fortement participé. Les enseignants qui le souhaitent

pourront bénéficier d'entretiens individuels avec les conseillers en ressources humaines et mobilité carrière afin de prendre en compte au mieux leurs souhaits de changement de carrière ou de réorientation.

Mme DEPOYANT-DUVAUT rappelle que ce plan a été négocié avec les organisations syndicales au niveau national. Elle demande aux représentants des personnels de lui faire remonter toute situation problématique touchant ces enseignants.

M.TANCRE ne partage pas la vision de madame la secrétaire générale et rappelle la suppression de 36 postes de PLP sur Paris qui prouve que l'on ne préserve pas l'enseignement professionnel.

Mme DEPOYANT-DUVAUT s'inscrit en faux contre ce constat. Depuis de nombreuses années le choix est fait à Paris de préserver le volume des formations, y compris dans des formations qui ont de faibles effectifs.

En ce qui concerne les situations d'établissement évoquées dans les propos liminaires **Mme DEPOYANT-DUVAUT** rappelle qu'ils seront traités dans le cadre du point 5, en présence des DASEN.

M. CALLAC ajoute n'être pas informé de la situation du LP Turquetil et qu'aucun signalement au RSST n'a été fait à sa connaissance. A ce sujet, il rappelle la procédure qui est celle de renseigner le RSST et de le transmettre afin de diffuser l'information. Ainsi il conseille aux collègues de Turquetil de renseigner le RSST et de le lui transmettre sur la boîte académique du secrétaire du CHSCTA. **M. CALLAC** rappelle la réactivité du SPR qui agit rapidement en cas d'absence du registre dans un établissement.

M. TANCRE prend acte mais précise que de nombreux établissements dans le secondaire n'ont pas mis en place le RSST, celui-ci étant également peu connu des agents ce qui explique l'absence de signalements. Il précise que la mise en place de ce registre à partir de feuillets photocopiés et rangés dans un classeur bien que numérotés n'est pas suffisant pour une utilisation optimale, sûre et officielle pour le signalement notamment des RPS. Il demande à l'administration de s'assurer que dans chaque établissement ce RRST est bien mis en place.

Il explique que les personnels de direction et plus particulièrement les gestionnaires mettent en avant une surcharge de travail à la mise en place de ce document qu'ils considèrent comme un « bureau des plaintes ».

Mme DEPOYANT-DUVAUT doute que la mise en place de ce document représente un travail important et rappelle l'obligation pour chaque établissement de tenir à la disposition des agents ce registre.

M. MOSCATELLI rappelle que chaque établissement qui le désire peut aussi acheter pour un coût très faible un registre de santé sécurité au travail (RSST).

Mme DEPOYANT-DUVAUT souligne qu'une majorité d'établissements disposent de ce registre mais que toute absence doit être signalée à la direction de l'académie. Elle insiste sur la nécessité d'améliorer la connaissance de cet outil qui permet d'être un dernier recours face à des demandes qui n'ont pas abouti.

Elle propose que le RSST fasse l'objet d'un point lors d'un prochain CHSCTA.

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES CHSCTA DU 6 NOVEMBRE 2018 ET DU 29 JANVIER 2019

Procès-verbal du 6 novembre 2018 :

M. MOSCATELLI précise que les demandes de modifications de FO, envoyées très tardivement, n'ont pas pu être intégrées dans ce procès-verbal.

M. BOCCARA fait lecture des modifications proposées pages 6 et 7.

Mme DEPOYANT-DUVAUT approuve les modifications sous réserve que cela soit conforme à l'enregistrement.

Le PV du 6 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Procès-verbal du 29 janvier 2019

Mme DEPOYANT-DUVAUT propose l'approbation du PV du CHSCTA du 29 janvier 2019 et rappelle que ces PV ne sont pas la retranscription littérale des propos tenus lors des séances.

M. TANCRE souhaite un ajout à propos de la situation au lycée VAUQUELIN page 10.

Mme DEPOYANT-DUVAUT approuve les modifications.

M. CALLAC rappelle que c'est seulement, en cas d'absence d'un représentant des personnels titulaires que le suppléant peut prendre part aux débats. Il rappelle que l'ensemble des organisations partagent le même avis concernant le lycée VAUQUELIN,

Mme DEPOYANT-DUVAUT rappelle qu'effectivement les suppléants ne doivent pas prendre part au débat afin de ne pas déséquilibrer la représentativité de chaque syndicat.

Le PV du 29 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

2- POINT SUR LE SERVICE DE MÉDECINE DE PRÉVENTION.

Le **Docteur FREY** présente le fonctionnement du service de médecine de prévention (voir annexe 3).

A la question de **Mme KUTAS** sur le protocole amiante, le docteur FREY explique les différents éléments de ce protocole national dont le questionnaire a été envoyé à tous les personnels, en fonction de leur année de naissance.

A la demande de **M. CALLAC** concernant une cartographie des établissements amiantés sur l'académie de Paris, **M. FERIAER** explique que celle-ci n'existe pas, chaque établissement disposant dans ses locaux d'un Document technique amiante (DTA). Ce document est le reflet d'une expertise visuelle et non destructive, mis à jour régulièrement en fonction des informations et travaux bâtimentaires.

M. BOCCARA au nom de son organisation demande également cette cartographie et s'inquiète sur les rythmes des visites de médecine de prévention à ce sujet. Pour **M. BOCCARA** il serait opportun d'inciter les personnels à renseigner les questionnaires amiante. Il rappelle par ailleurs que le nombre de visites réglementaires de la médecine de prévention pour les personnels est bien inférieur à la réglementation. Il souhaite connaître le nombre de

médecins de prévention actuellement en poste et demande que soit précisée la différence entre médecine du travail et médecine de prévention.

Le **Docteur FREY** précise que le service de médecine de l'académie dispose actuellement de 2,8 Equivalant temps plein (ETP). Les médecins de prévention n'ont pas le diplôme de médecine du travail qui est une spécialité. Cette absence de médecin du travail peut avoir des conséquences sur la gestion administrative des formations des autres personnels de santé.

M. CALLAC s'inquiète de la mutualisation des services qui serait envisagée, des équivalents temps plein non pourvus ainsi que du rôle de l'infirmière du travail diplômée d'Etat qui ne doit pas pallier les manques de médecins de prévention

Le **Docteur FREY** rappelle que les missions spécifiques de l'infirmière du travail au sein du service sont précises, avec une fiche de poste particulière dont certaines missions sont en lien avec les médecins de prévention. En ce qui concerne le nombre de postes de médecin le Docteur FREY rappelle que la couverture médicale dans l'académie est de 17%. La France compte 88 médecins, pour 67 ETP, alors que la référence devrait être de 400 à 500 médecins. Le ratio est sensiblement le même sur l'ensemble des académies.

Mme KUTAS souligne que cela signifie que le nombre d'ETP devrait être, à Paris, de 10 ETP alors que seulement 2,8 sont couverts.

Mme DEPOYANT-DUVAUT souligne néanmoins que la couverture en médecins des personnels à Paris est plutôt meilleure que dans le reste de la France. Cela est malgré tout très insuffisant et reconnaît, que dans l'état actuel, il est matériellement impossible d'assurer le nombre de visites réglementaires comme les textes le prévoient. C'est la raison pour laquelle les personnels « à risque » ont été identifiés pour des visites systématiques. Il s'agit donc d'une adaptation à l'absence de ces médecins pour couvrir les obligations réglementaires.

M. CALLAC précise qu'effectivement des personnels « à risque » de l'école BOULLE ont bénéficié de la visite du médecin des personnels suite à des travaux en atmosphère dangereuse. Il reste toutefois préoccupé de l'absence de visite à destination des personnels de laboratoire contractuels.

Le **Docteur FREY** précise que le programme de visite sur 3 ans a permis de rencontrer tous les agents titulaires et les contractuels qui sont restés en poste suffisamment longtemps.

M. CALLAC informe qu'en dehors de la visite médicale d'aptitude réalisée par la médecine de ville, la visite médicale de 50 ans mise en place il y a quelques années a été supprimée et que cela est dommageable pour les enseignants avant leur départ à la retraite alors que des pathologies diverses les touchent, handicap, TMS... Il tient à souligner que l'on est donc dans une situation qui se dégrade d'années en années.

3. POINT SUR LES ACCIDENTS DE SERVICE ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Mme MONGEREAU présente un bilan des accidents de service, de travail et des maladies professionnelles de l'année civile 2018, voir Annexe 4.

A la remarque de **M. CALLAC** concernant le fonctionnement de la commission de réforme qui émet uniquement des avis, **Mme DEPOYANT-DUVAUT** précise que la direction a pris en compte ces remarques relatives aux modalités de fonctionnement de cette instance.

Mme KUTAS souhaite avoir des précisions quant aux démarches à effectuer auprès du service de la DAF par les collègues victimes d'un accident de travail.

Mme MONGEREAU précise que l'agent dispose de 48 h pour envoyer son certificat médical à l'administration et 15 jours pour envoyer la déclaration d'accident. Elle rappelle que les agents peuvent retrouver l'ensemble des références et documents sur le site du rectorat en ce qui concerne les accidents de services et les maladies professionnelles. Le service, par ailleurs, répond à toute demande particulière.

Mme MONGEREAU présente le tableau des maladies professionnelles (6 au total sur l'académie pour 2018) qui ne prend en compte que les maladies reconnues dans les 99 tableaux des maladies professionnelles (tableaux 57 et 97). Les plus importantes maladies, hors tableaux, sont des cas de souffrance au travail qui peuvent être déclarés en accident de travail.

M. BOCCARA évoque le cas des enseignants qui sont malades dans le cadre d'épidémies saisonnières ou suite à des événements particuliers. Il cite le problème de l'accueil d'élèves présentant des difficultés de comportement qui amène certains personnels à s'absenter et pour qui le jour de carence s'applique.

Mme MONGEREAU rappelle l'importance de déclarer ces événements et souligne que tout signalement d'agression fait l'objet d'un signalement au service des ressources humaines.

M. CALLAC souhaite savoir si une comparaison avec les autres académies a été effectuée quant à l'intitulé des maladies professionnelles.

Mme MONGEREAU précise les pathologies du tableau 57 (TMS) et ajoute que les pathologies liées à la voix ne font pas partie des 99 tableaux.

L'ensemble des documents présentés ce jour seront envoyés aux membres du CHSCTA et du CTA.

Mme DEPOYANT-DUVAUT remercie tout particulièrement Mme MONGEREAU pour cette présentation.

4- POINT SUR LE DEPLACEMENT D'UNE DÉLÉGATION DU CHSCTA A L'ÉCOLE MATERNELLE 39 RUE DE TOURTILLE 75020 ET AU LYCEE PROFESSIONNEL MECANIQUE AUTOMOBILE CAMILLE JENATZY 75018

M. MOSCATELLI rappelle que depuis le précédent CHSCTA, les membres de l'instance se sont retrouvés lors de deux déplacements de la délégation et lors de deux sessions de formation. La première visite, à laquelle participait Mme Geny-Guery, DRH adjointe, a permis de visiter une école maternelle dotée d'une Très petite section (TPS), la deuxième visite a été consacrée au lycée professionnel Camille Jenatzy. Suite à ces deux visites, deux comptes rendus ont été réalisés par la délégation, cette même délégation devant proposer des préconisations au recteur.

Ecole maternelle rue de Tourtille 75020

M. CALLAC souligne que les personnels rencontrés étaient particulièrement satisfaits d'être en poste dans cette école malgré un ressenti de « solitude » et de l'absence d'une psychologue scolaire au sein du RASED.

Deux importants problèmes sont à mettre en évidence :

- Problème bâtementaire avec d'énormes fissures qui d'après l'ISST, nécessite une surveillance immédiate du bâtiment par la pose de témoins,
- Problème d'hygiène et d'insalubrité de certains locaux tel la salle des maitres ou la salle de TPS, le REV et les agents technique bénéficient de locaux rénovés.

M. CALLAC rappelle, lors de l'entretien avec les enseignants, le souvenir douloureux d'une élève qui a fait un accident cardiaque, il y a 4 ans, et qui est décédée peu de temps après lors de son transport vers l'hôpital. Cet accident a mis en évidence le problème du passage d'information entre l'assistante sociale, le médecin scolaire et l'école, l'équipe enseignante ignorait que cette élève avait été opérée récemment.

Mme KUTAS insiste sur la situation très précaire au niveau de l'hygiène à savoir la « pauvreté » des bâtiments, la précarité matérielle dans laquelle les personnels travaillent. Elle souligne l'état de la table à langer, l'absence d'eau courante ou de protocoles (eau, poubelles..) pour laver les enfants ou évacuer les couches sales.

Mme GENY-GUERY évoque les très bonnes relations interpersonnelles dans cette école.

M. DESTRES rappelle au préalable la richesse et l'intérêt de ce type de visite. Il constate le consensus des représentants des personnels sur cette visite et l'alerte forte qui s'en dégage.

M. DESTRES informe les membres de l'instance que l'important désordre bâtementaire de cette école a été évoqué lors de la réunion mensuelle avec Mme DELPAL, directrice de la DASCO. Il continuera à questionner les services de la Ville si aucune amélioration n'est constatée.

M. DESTRES rappelle qu'il existe des protocoles très précis face à des situations dramatiques auxquelles peuvent être confrontées les écoles tel le décès d'un enfant. Il souligne le rôle primordial de Mme GREGOIRE, psychologue de l'Education nationale dédiée au premier degré et missionnée pour intervenir dans ce type de situations.

M. FERIER confirme la réactivité de tous les services du Rectorat dans toutes les situations présentant une gravité exceptionnelle.

M. CALLAC prend acte de ces déclarations mais souhaite comprendre le dysfonctionnement qu'ont rapporté les enseignants de l'école Tourtille et préconise qu'un « arbre des causes » soit réalisé afin de connaître l'origine du problème.

M. DESTRES reconnaît l'intérêt à tirer de l'analyse de telles situations et sur les procédures à suivre. Il rappelle que les assistants sociaux et médecins sont des personnels de la Ville et qu'il aura soin de reporter auprès de la DASES les remarques évoquées en CHSCTA.

Mme KUTAS ajoute qu'il faut prendre en considération l'impact, sur la santé des personnels, d'enseigner avec des enfants confrontés à une grande misère sociale bien qu'il existe une prime REP+.

M. DESTRES confirme la mobilisation de tous les acteurs sur cette école, mobilisation qui doit être prioritaire sans remettre en cause la TPS et son avenir. Il ajoute que l'accompagnement sur le bâtimentaire, en interpellant DASCO et Mairie du 20^{ème}, peut avoir un impact positif sur les personnels et que le rôle d'alerte du CHSCTA est fondé.

A la remarque de **M. CALLAC** concernant l'attitude du professeur homme pour accompagner les enfants aux toilettes lorsqu'il n'y a pas d'ATSEM, **M. DESTRES** précise que des rappels de prudence et de vigilance sont faits face à l'intimité des enfants tant aux enseignants hommes que femmes.

Visite au lycée professionnel Camille Jenatzy

M. CALLAC souligne que la délégation du CHSCTA a rencontré des enseignants, des élèves et des stagiaires du lycée professionnel et du GRETA heureux de travailler dans cet établissement pourtant situé dans un environnement difficile confronté à des problèmes de drogue et de prostitution. Il rappelle l'incertitude dans laquelle se trouvent les personnels et la direction de l'établissement concernant l'avenir de cet EPLE. La communication avec la Région est difficile, le proviseur ne sait pas quand auront lieu les travaux. L'avenir du Lycée JENATZY est mis en cause ce qui représente une première source de RPS.

M. CALLAC précise qu'il manque par ailleurs un plateau technique pour les élèves de la section de cariste (CACES) qui actuellement doivent se déplacer à MONTEVRIN en car. Il ajoute que dans ces classes atypiques incluant des élèves en situation de handicap des difficultés se présentent pour effectuer les travaux pratiques.

Au niveau bâtimentaire, il remarque que la salle des professeurs, un atelier et le magasin sont installés dans un préfabriqué que les professeurs ont repeint et réaménagé eux même. La direction de l'établissement hésite à effectuer des travaux alors qu'elle dispose des moyens nécessaires puisque la pérennité de l'établissement et son passage de la Ville à la Région n'est pas actée.

La loge partagée avec le premier degré et dont les gardiens non logés se succèdent est une zone à risque car il n'y a pas toujours pas de carte professionnelle des personnels de la Ville de Paris et que les protocoles de sécurité ne sont pas toujours respectés.

Mme MERCIER BENAMOU rappelle que la totalité des établissements Ville de Paris seront repris par la Région et que la passation avec la Région se fera en fin d'année scolaire 2020. Elle remarque que peu de travaux ont été effectués dans la plupart des établissements.

Mme MAZERON explique que des visites conjointes Ville et Région ont été effectuées dans tous les établissements concernés afin de recenser l'état des locaux et les travaux nécessaires tout en gardant l'intégralité du parc immobilier des lycées municipaux. En ce qui concerne le lycée Jenatzy, la Région est attachée à cet établissement, unique à Paris, dans les formations "insérantes" autour des métiers de l'automobile. La question de l'exiguïté des locaux reste un problème.

M. CALLAC réaffirme que le problème est bien l'impossibilité d'avoir une confirmation de la part de la Région de l'inscription de certains établissements dans le cadre du PPR sachant

qu'en ce qui concerne le lycée Jenatzy certains travaux sont urgents tel le changement des ouvrants. Il ajoute que les établissements de Paris ne sont pas prioritaires pour la Région et que les travaux ne seront effectués qu'après ceux des établissements de la banlieue parisienne.

En ce qui concerne les préconisations du CHSCTA **M. CALLAC** demande à ce que l'académie envoie un courrier à destination du chef d'établissement et des personnels, afin de les rassurer et de les assurer de la prise en compte de leur situation actuelle.

Mme MAZERON rappelle que de nombreux échanges y compris écrits ont été effectués avec Monsieur DOUCET, proviseur, à propos de l'environnement et de la sécurité de l'établissement en partenariat avec la police municipale.

M. TANCRE rappelle que la pérennité des formations est remise en cause dans d'autres lycées municipaux, il cite l'exemple du LP Théophile Gautier qui propose des formations Gestion administrative qui pourraient être enseignées dans un autre type d'établissement, ils n'ont pas la spécificité très pointue de Jenatzy au niveau du plateau technique.

Mme DEPOYANT-DUVAUT reconnaît que l'inquiétude des personnels est légitime mais rappelle que l'académie assure l'avenir des ex lycées municipaux et des formations qu'ils abritent.

Mme MAZERON ajoute qu'en dehors des problèmes bâtimentaires la question des ressources humaines et du statut des agents ont été abordés lors de la première réunion conjointe avec la Ville. La question de la cantine qui devra être gérée différemment dans le cadre du passage à la Région a aussi été évoquée. Elle précise que lors des dialogues de pilotage des lycées municipaux, les DDFPT ainsi que les CPE ont souvent été présents.

M. CALLAC réitère sa demande pour le lycée JENATZY.

Mme DEPOYANT-DUVAUT informe qu'un nouveau point sera fait, sachant que l'académie ne pourra communiquer que sur les informations dont elle a effectivement connaissance.

6- SIGNALEMENTS DES REGISTRES SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (RSST) ET SITUATIONS D'ÉTABLISSEMENTS

• ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ

M. CALLAC interpelle le CHSCTA et M. DESTRES à propos de la situation au collège **Daniel MEYER** et sur les moyens académiques supplémentaires accordés à ce collège depuis plusieurs années. Il réitère sa demande au DRH d'un point de situation concernant : le nombre de non titulaires, le nombre de personnels affectés en « extension », le nombre de congés maladie.

Il rappelle qu'un dossier très complet mais nominatif, de ce fait non utilisable, avait été transmis à l'autorité académique.

M. DESTRES signale que ce rapport très utile avait eu pour effet de focaliser encore plus l'attention du Rectorat et de la Ville sur ce qui se passe à **Daniel MEYER**. Cela a permis d'inclure ce collège dans l'opération « Tous mobilisés » l'année dernière. Cet établissement a bénéficié de l'accompagnement de deux inspecteurs vie scolaire et **M. DESTRES** précise qu'il s'est lui-même déplacé trois fois dans ce collège afin de suivre cette alerte. Il constate que cet établissement s'est beaucoup amélioré tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, au vu du quartier dans lequel il est situé.

M. DESTRES rappelle qu'une attention particulière est portée aux remplacements des professeurs ainsi que sur la vie scolaire qui fonctionne beaucoup mieux. La nomination d'un futur adjoint se fera aussi avec une vigilance extrême.

M. CALLAC souhaite savoir qui, parmi le personnel, est en charge de la cellule de crise en cas d'absence du chef d'établissement et en cas de déclenchement du PPMS.

Mme MERCIER BENAMOU rappelle qu'il y a toujours un adjoint gestionnaire dans un établissement.

M. FERIAER précise qu'en l'absence du gestionnaire, l'organisation descendante, CPE, enseignants, tel qu'elle est prévue dans le PPMS, permettra d'assurer une gestion de crise.

M. CALLAC évoque le cas du lycée **BEAUGRENELLE** où les enseignants ont refusé de pénétrer du fait de l'absence de personnel de direction. Il doute sur le bienfondé de demander à un CPE de gérer un PPMS.

Mme MERCIER BENAMOU rappelle que le travail d'exercices de mise en sûreté dans le premier ou second degré balaye toutes les éventualités et que l'anticipation et la formation des personnels et des élèves permettent de faire face à ces situations exceptionnelles. Elle rappelle que la gestion de telles crises par des personnels ne figure pas dans les missions statutaires mais lors des exercices, l'apprentissage des gestes ou de réactions opportunes donnent à chacun les moyens de se sortir d'une situation critique.

Mme MERCIER BENAMOU souligne qu'il est préférable d'avoir sur place les premiers responsables des PPMS mais qu'au-delà de ces personnels il y a dans tout établissement scolaire des personnels impliqués.

M. CALLAC insiste sur ce problème d'absence de personnel de direction afin d'assurer une gestion correcte de l'établissement dans des moments critiques.

Mme MERCIER BENAMOU rappelle qu'en cas d'urgence le déplacement d'un DASEN ou tout autre personnel du rectorat est prévu. Il est impossible d'anticiper toutes les absences non prévisibles dans les établissements scolaires.

M. FERIAER précise que lorsque l'on se place dans le cadre d'une gestion de crise, ce sont les personnels qui sont présents au moment T qui s'organisent pour gérer au mieux cette situation. Il reconnaît que l'absence de personnel de direction dans un établissement est très dommageable.

A l'évocation du cas d'un personnel enseignant de « Gestion administration » par **M. TANCRE**, Mme **DEPOYANT-DUVAUT** répond qu'elle a déjà évoqué la situation des enseignants de GA et que l'instance ne traite pas de cas particuliers. Elle ajoute qu'elle souhaite qu'à l'avenir les questions diverses soient transmises en amont afin de ne pas découvrir en séance des situations inconnues.

M. TANCRE évoque les cas du lycée **VAUQUELIN** où les enseignants vivent depuis deux ans une situation difficile.

Mme DEPOYANT-DUVAUT rappelle qu'une délégation de **VAUQUELIN** a été reçue très récemment et que les personnels présents ainsi que des représentants des personnels ont été directement tenus informés.

M. TANCRE évoque le problème de la mise à disposition du RSST au lycée **TURQUETIL** où des problèmes liés aux RPS seraient présents.

M. CALLAC rappelle l'adresse de la boîte mail du secrétaire académique du CHSCTA autre moyen de signaler les situations hors RSST pour renvoyer vers le bon interlocuteur.

M. TANCRE revient sur la restructuration de la filière auxquels sont soumis les professeurs de GA et qui est source d'angoisse. Ils dénoncent par ailleurs une pression à faire valoir leur droit à la retraite, des inspections multipliées dont une à Théophile GAUTHIER qui a été suivie d'un entretien face à deux personnes ce qui ne correspond pas à la norme.

M. HOSATTE précise que si l'on évoque l'âge de la retraite pour ces enseignants, c'est pour ne pas les inciter à faire une reconversion longue et difficile et que cette démarche est plutôt protectrice.

M. TANCRE tenait, avant la fin de la séance, à souligner le travail remarquable de la psychologue du travail afin de soutenir les enseignants.

A la demande de Mme KUTAS, concernant le plan d'action académique de prévention des RPS **Mme DEPOYANT-DUVAUT** précise que ce plan fera l'objet d'un point lors du prochain CHSCTA.

Elle précise que si une formation a été supprimée comme l'annonce **Mme KUTAS**, il sera possible de la reprogrammer en cours d'année. Elle lui demande de lui communiquer cette information par mail avant le prochain CTA.

Mme DEPOYANT-DUVAUT lève la séance à 13h20 et remercie les membres du CHSCTA.

La présidente du CHSCTA,

Le secrétaire du CHSCTA,

SIGNÉ

SIGNÉ

Sandrine DEPOYANT-DUVAUT

Pascal CALLAC

Déclaration liminaire de la FSU

Beaucoup de personnels attendent des réponses de la part des autorités académiques. Il est important que les représentants du CHSCTA soient au fait de certaines demandes qui concernent entre autre la situation au lycée Rabelais. Aujourd'hui est une journée de grève. Le mépris affiché par le ministre le 17 juin à la radio incite fortement à faire cette grève. Lorsqu'il y a un préavis de déposé il est prévu une rencontre entre les personnels et l'employeur, cette rencontre n'a pas eu lieu. Aujourd'hui l'intersyndicale a décidé de poursuivre l'action la FSU s'associe totalement à ce mouvement.

Tout est prêt dans l'éducation nationale et dans la fonction publique pour en faire un second France Télécom. France Télécom a commencé comme cela : mettre en concurrence du statutaire et du contractuel. Si le Conseil national de la résistance a mis en place les trois fonctions publiques cela n'est pas pour rien ! Aujourd'hui cette fonction publique telle qu'elle avait été décidée par le Conseil national est complètement bafouée. Comparaison n'est pas raison ! Toutefois certains jouent avec des allumettes...

Déclaration liminaire de FO

**Déclaration de la FNEC FP-FO au
CHSCT-A du 19 juin 2019**

Depuis l'annonce des réformes Blanquer, dans les écoles et les établissements, les personnels débattent des moyens efficaces pour faire reculer le ministre.

Nous sommes face à un gouvernement qui refuse d'entendre les revendications et qui n'hésite pas à réprimer les manifestants et les syndicalistes avec une violence inouïe. La question de la grève est au centre des discussions dans les AG. La grève pour gagner. La grève jusqu'au retrait.

Dans tous les secteurs, privés et publics, les mêmes réformes dévastatrices des conditions de travail et des salaires sont mises en place par la destruction des contrats de travail et du code du travail et la volonté de mettre fin aux statuts de la Fonction Publique et au Service Public.

Face à ces destructions des Services Publics ont provoquées une immense colère qui dure depuis plus de 6 mois, le gouvernement maintient sa politique d'austérité et de baisse des salaires.

Il maintient son projet de loi « de transformation de la fonction publique » pour faire sauter les statuts, privatiser les services publics et généraliser le recours aux contractuels tout en les précarisant encore davantage en limitant la durée du contrat à 6 ans, rendant donc leur CDIisation impossible.

Il maintient la loi Blanquer et toutes les contre-réformes engagées dans l'Education Nationale (Parcoursup, baccalauréat, réforme du lycée, « Pour la liberté de choisir sa formation professionnelle...») qui n'ont pour unique finalité que la destruction des services publics et leur privatisation.

La souffrance du personnel qui constate chaque année son activité perde de son sens est grande. Les enseignants sont angoissés pour leur avenir proche. Ils n'acceptent pas le délitement de l'Education nationale organisé par ce gouvernement.

Il maintient son projet de retraites par points, visant la liquidation des 42 régimes de retraites existants.

La loi « Pour la liberté de choisir sa formation professionnelle » est massivement rejetée par les PLP qui ne sont pas dupes.

Les personnels ne veulent pas de cette réforme qui n'a pour seul but que la destruction des lycées professionnels, de notre statut, des formations et des diplômes.

La destruction progressive des postes de fonctionnaires de l'Education nationale est devenue une priorité pour le ministère et toutes ses contre-réformes ne sont que les moyens d'y parvenir de manière accélérée.

- **Concernant les lycées professionnels :**

Après avoir subi la réforme supprimant les bac pro Comptabilité et Secrétariat au bénéfice d'un bac pro GA il y a quelques années (qui s'est rapidement comme nous l'avions prévu, avéré catastrophique pour les élèves comme pour les enseignants), ils subissent maintenant une énième réforme de fusion de métier avec en prime la disparition de la moitié des formations GA et des postes d'enseignant GA.

Le Ministre et par son intermédiaire le Rectorat, va supprimer des postes de la filière GA afin de réaliser les suppressions de poste réclamés par le ministère sans que les collègues et les organisations syndicales ne sachent dans quelle proportion. Déjà, 3 sections de GA sont supprimées à Paris et 7 postes sont bloqués dans le seul LP Armand Carrel. Les réunions organisées par l'académie n'ont apporté aucune réponse aux légitimes inquiétudes des collègues. Au lieu de tirer les leçons de cette fusion de filières catastrophiques, le ministère entend au contraire la généraliser à toutes les spécialités professionnelles. C'est inacceptable !

Les pressions exercées sur les professeurs de la filière GA sont de plus en plus fréquentes. Des pratiques inacceptables de l'inspection de cette filière vis-à-vis de professeurs plus anciens, proches de la retraite apparaissent, provoquant traumatisme et problèmes de santé, dans quel but : pour les pousser au départ, en retraite ou pré-retraite ? Ces pressions doivent absolument cesser.

Depuis 2 ans maintenant, le personnel de l'établissement LP Vauquelin ne cesse de subir et de souffrir d'un management autoritaire, clivant et générateur de multiples RPS. Malgré, la multiplication des actions menées par le personnel, les multiples demandes de protections fonctionnelles, les accidents de travail, les rapports, les jours d'incapacité de travail... la situation est toujours aussi dangereuse pour le personnel. Il faut donc

maintenant que l'administration règle la situation du lycée Vauquelin concrètement et de façon pérenne.

Si tel n'était pas le cas à la rentrée, FO demandera une visite du CHSCT dans ce lycée professionnel.

Au lycée Turquetil, les personnels ont alerté à plusieurs reprises les services du rectorat qui subissent, eux aussi, le management directif du chef d'établissement. 10% des demandes de mutations volontaires de l'académie pour l'intra proviennent de ce seul lycée. FO demande à l'administration d'intervenir au plus vite afin que la situation de ce LP se normalise rapidement.

Enfin, nous demandons à l'administration d'intervenir au plus vite afin que chaque établissement ait un Registre de Santé et sécurité au travail accessible au personnel conformément à la réglementation, de trop nombreux établissements en sont dépourvus.

Présentation de la médecine de prévention

Service médical en faveur des personnels

Académie de Paris

Dr Nathalie Frey – médecin conseiller technique du recteur d'académie

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

CHSCTA 18 juin 2019

académie
Paris

RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Médecine de prévention

Décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique

Circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique des dispositions du décret 82-453

Loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires

Circulaire n°2016-0162 du 11 juillet 2016 relative à l'organisation de la médecine de prévention au sein des service relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

DGRH:

- ⇒ **coordination** de la politique de santé et sécurité au travail sur le périmètre de l'ensemble des personnels (cadre d'une politique nationale de santé)
- ⇒ Définition des **orientations stratégiques ministérielles**
- ⇒ Journée nationale de médecine de prévention de l'enseignement scolaire : lundi 10 mai 2019

Les acteurs de la médecine de prévention

- Les médecins de prévention ↔ médecins des personnels
- L'équipe pluridisciplinaire
 - Le secrétariat
 - La psychologue des personnels
 - L'infirmière des personnels
- Le médecin conseiller technique du recteur
 - Impulsion et suivi de la politique de santé et sécurité au travail des personnels **ET** de la politique de santé en faveur des élèves
 - Conseil du recteur pour élaboration, impulsion, coordination et évaluation de la politique de santé au travail en direction des personnels
 - Coordination académique de la médecine de prévention

Pluridisciplinarité: complémentarité des professionnels pour une meilleure prévention des risques

- Les médecins
 - **Actions de prévention dans les milieux professionnels:** conseil, prévention et éducation sanitaire, prévention risque accident...
 - **Surveillance individuelle de l'état de santé des agents:** compatibilité entre poste de travail et état de santé
 - Visites médicales: à la demande de l'agent, de l'administration, du médecin
 - Surveillance médicale particulière: risque professionnel, état ou affection, quinquennale
 - Aménagement du poste de travail
 - **Rôle du médecin de prévention auprès du CHSCT**
 - **Médecine statutaire:** décret du 14 mars 1986
- La psychologue:
 - prévention des risques psychosociaux
 - Accompagnement individuel
- L'infirmière: Guide infirmier(ère) de prévention au travail
 - Entretiens infirmiers - pré-visites médicales
 - Accompagnement des médecins lors de visites concernant les risques professionnels particuliers
 - Actions de prévention – participation à des formations

Bilan d'activité 2017-2018

Surveillance individuelle de l'état de santé

- **Visites médicales: 1335 consultations médicales**

- agents titulaires, stagiaires et contractuels
- Académie, rectorat, SIEC, CNED, Sorbonne

⇒ Visites médicales quinquennales:

⇒ Article 34 :

⇒ À la demande de l'administration: Surveillance médicale particulière à l'égard de certaine catégorie de personnels (personnes reconnues handicapées, femmes enceintes, agents réintégrés après un CLM ou CLD...)

⇒ Visites à la demande de l'agents:

Bilan d'activité 2017-2018

surveillance individuelle - Suite

- Visites à la demande
 - De l'intéressé:
 - Postes adaptés: **112 demandes**
 - Souffrance au travail: **127 consultations**
 - De l'administration: **153 avis**
 - Des médecins:
- Surveillance médicale particulière:
 - En raison d'un état: (femmes enceintes...)
 - Réintégration après un congé longue maladie: **12 agents**
 - Personnel en situation de handicap: **115 consultations**
- Risque professionnel:
 - Amiante: **211 questionnaires** évalués - **12 personnes** (18 attestations)
 - Agents de laboratoire: **6 agents**
 - Agents d'accueil et sécurité: **76 agents**
 - Agents de l'école Boule

Bilan d'activité 2017-2018

Surveillance individuelle de l'état de santé

- **Activité de la psychologue des personnels: en augmentation**
 - **197 personnes suivies**
 - **238 entretiens**
 - Prévention des risques psychosociaux:
 - Animation/participation à des groupes de travail
 - Animation d'espace de discussion/analyse de pratiques
 - Visites d'écoles, d'établissement avec le service de prévention des risque ou le CHSCTA
 - Participation aux instance: CHSCTA, CTSA, COPIL réseau PAS)
- **Activité de l'infirmière des personnels**
 - Prise en charge physique / psychique: **53 personnes**
 - Prise en charge des urgences: **21 interventions**
 - Visite médicale en binôme avec un médecin dans les établissements

Bilan d'activité 2017-2018

Aménagement du poste de travail ou de conditions d'exercice des fonctions:

Circulaire du 9 mai 2007 pour les personnels d'enseignements, d'éducation et d'orientation

- Demandes de mutation inter académique: 63 demandes
 - 1^{er} degré: 16 demandes
 - 2nd degré: 47 demandes
- Demande de mutation intra académique: 173 demandes
 - 1^{er} degré: 54 demandes
 - 2nd degré: 119 demandes
- Exéat-Inéat: 35 demandes d'exéat et 10 demandes d'Inéat
- Postes adaptés: 112 consultations
- Aménagements de poste: 235 demandes
 - 2nd degré: 175 demandes d'aménagements dont 105 d'allègements
 - 1^{er} degré: 60 demandes globalement (31 demandes d'aménagements et 36 allègement)
- Demande de temps partiel ou disponibilité

=> Nombre croissant de demandes

Bilan d'activité 2017-2018

Intervention de la médecine de prévention dans le champ de la médecine « statutaire »

- Suivi des personnels dont le cas est soumis au comité médical ou à la commission de réforme:
 - 2 médecins participent au CM et à la CR
 - 207 personnes conseillées pour un CLM et 11 pour un CLM fractionné
 - 6 rapports pour le président du CM (article 34 ou congé d'office)
 - 6 rapports pour la CR
- Rôle consultatif sous forme d'avis ou d'observation écrites
- Consultations:
 - 19 personnes vues dans le cadre d'un accident de service
 - 15 personnes vues: avis / maladie professionnelle ou à caractère professionnel
 - 13 agents adressés au service des accidents et maladie professionnelle
 - 22 activités à titre thérapeutique

Bilan d'activité 2017-2018

Actions de prévention sur le milieu professionnel

- **Prévention et éducation sanitaire:**
 - Journée Moi(s) sans tabac: médecin + infirmière
 - Campagne des troubles musculo-squelettiques pour des enseignants de maternelle: Médecin + infirmière
 - « Préparer sa retraite » : Médecin + DAFOR
 - Groupe de travail RPS: Prévention des risques psychosociaux: psychologue du travail + médecin
 - Participation / animation de groupe de travail
- **Visites d'établissement:**
 - Médecins +/- infirmière
 - Avec le CHSCT
- **Formations dispensées:**
 - Prévention des troubles musculo-squelettiques
 - DAFOR: préparer sa retraite
 - animation d'espace de discussion et analyse de pratique

Actions sur le milieu professionnel - suite

=> Développement de cette mission (infirmière du travail)

- Etude des conditions de travail
- Mise en place d'action de prévention des risques

=> actions de prévention en collaboration avec:

- L'inspecteur Hygiène et sécurité au travail
 - Les membres du CHSCT
-
- Identification des risques par unité de travail ou par établissement et les listes de postes à risque par unité de travail (fiche individuelle d'exposition aux facteurs de risques professionnels, fiche relative aux risques professionnels)
 - SMFP destinataire des déclarations des maladies professionnelles (accident du travail)
 - Participation de la MP à l'élaboration du Document Unique des risques professionnels et contribuer au Plan académique de prévention

Conclusion

- **Service médical en faveur des personnels:**
 - Nombre d'avis et de propositions médicales en progression:
 - aménagements de postes de travail et conditions d'exercice, temps partiel...
 - Suivis des situations individuelles chronophages
 - Prévention des risques liés aux conditions de travail
- **2019-2020:**
 - Adapter l'organisation du service
 - Poursuivre les partenariats: service social, CRAIDF, comité médical, inspecteur hygiène et sécurité au travail....
 - Prioriser une politique de prévention académique

Annexe 4

Présentation « Accidents de service, de travail et maladies professionnelles »



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Accidents de service, de travail et maladies professionnelles

Année civile 2018

5. Les risques liés aux conditions de travail

a. Accidents et maladies professionnelles

Tableau 1 : les risques liés aux conditions de travail par sexe en 2017 et 2018

	Année 2017			Année 2018		
	Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total
Nombre de déclarations d'accident de service/travail	546	183	729	531	181	712
Nombre de déclarations de maladie professionnelle	13	5	18	3	3	6
Nombre d'allocations temporaires pour invalidité (ATI) (1)	5	2	7	2	2	4

(1) Sur les 7 ATI attribuée en 2017, 5 d'entre elles concernent des dossiers d'accident de service déclaré antérieurement à l'année 2017

Observation : un fonctionnaire partiellement invalide, à la suite d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle, peut bénéficier, sous certaines conditions, de l'allocation temporaire d'invalidité (Ati). Cette allocation s'ajoute à son traitement. Elle est fonction du taux d'invalidité déterminé par l'administration après avis de la commission de réforme sur la base d'un barème réglementaire indicatif et est attribuée initialement pour 5 ans à l'agent. Le taux d'invalidité minimal requis s'élève à 10 % pour les accidents de service ; pour les maladies professionnelles, il n'existe pas de taux d'invalidité minimal. À l'issue des 5 ans, les droits à l'Ati seront réexaminés par la commission de réforme. Elle pourra être supprimée.

Source : DAF

Ces chiffres concernent les déclarations des personnels titulaires et non titulaires exerçant leurs activités dans les établissements publics et privés, de tous les niveaux d'enseignement et dans les services déconcentrés.

Tableau 2 : Accidents et maladies professionnelles en 2017 et 2018 par sexe

	Année 2017			Année 2018			
	Femmes	Hommes	total	Femmes	Hommes	total	
ACCIDENTS	Nombre d'accidents de service/du travail imputables au service (1)	452	152	604	413	151	564
	Nombre d'accidents de service/du travail non imputables au service	7	2	9	6		6
	Nombre d'accidents de service/travail imputables au service l'année n mais déclarés antérieurement	115	30	145	107	33	140
MALADIES PROFESSIONNELLES	Nombre de maladies professionnelles imputables au service (2)		3	3	1	1	2
	Nombre de maladies professionnelles non imputables au service	2		2	1		1
	Nombre de maladies professionnelles imputables au service l'année n mais déclarées antérieurement	5	6	11	2	3	5
INVALIDITÉ	Nombre de décès imputables au service						
	Accidents ou maladies ayant donné lieu à une invalidité permanente partielle	13	2	15	8	4	12
	Accidents ou maladies ayant donné lieu à une invalidité temporaire	298	107	405	265	93	358

Observations :

(1) . Pour l'année 2018, 142.dossiers sont en cours d'instruction.

(2) Pour 2018, 3 dossiers sont en cours d'instruction.

Source : DAF/

Source : DAF

ANNÉE DE REFERENCE 2018 ACCIDENTS DE SERVICE, DE TRAVAIL

Déclarés = survenus ET déclarés dans la période de référence	TOTAL			
	Déclarés	Déclarés et reconnus	Déclarés et non reconnus	Déclarés avant 2018 et reconnus
Travail	402	313	5	89
Trajet	288	234	1	46
Mission	22	17		5
TOTAL	712	564	6	140

Source : DAF

Source : DAF

MALADIES PROFESSIONNELLES TOTAL : 6 (TITULAIRES ET NON TITULAIRES)

Intitulé et n° MP	HOMMES				FEMMES				TOTAL GENERAL			
	Déclarés	Reconnus	Non reconnus	Déclarés avant 2018 et reconnus	Déclarés	Reconnus	Non reconnus	Déclarés avant 2018 et reconnus	Déclarés	Reconnus	Non reconnus	Déclarés avant 2018 et reconnus
Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail N° 57	2	1		3	3	1	1	2	5	2		5
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier N°97	1								1	0		0
TOTAL	3	1		3	3	1	1	2	6	2	1	5

Source : DAF

Accidents – nature et lieu (titulaires et non titulaires) Survenus, déclarés et reconnus dans la période de référence



Nature Lieu	Voie publique piéton	Voie Publique véhicule	Voie Publique vélo	Activité sportive	Agression	Chute de personne de hauteu	Chute de personne de plein pied	Chute objet	Contact produit substance objet	explosion	exposition	glissade	Heurt de personne	manutention	Torsion	Autres	Total
Amphithéâtre						1	1		1			1					4
Atelier															1	2	3
Bureau						1	3		4			1		1	4	1	15
Couloir, hall					6	3	5		2			4	5	1	6		32
Cour					3		7	1	1			6	7	1	4		30
Escaliers					1	14	37		1			4	1	1	7	3	69
Espaces verts									3			1		2			6
Gymnase, salle sport				8		1	2	1	2				2	2	3		21
Laboratoire						1			1		1		1	2			6
Moyen de transport	1		1		1	3	7		4			5			6	4	32
Parking							6	1				1					8
Piscine							1					2					3

Nature Lieu	Voie publique piéton	Voie Publique véhicule	Voie Publique vélo	Activité sportive	Agression	Chute de personne de hauteur	Chute de personne de plein pied	Chute objet	Contact produit substance objet	explosion	exposition	glissade	Heurt de personne	manutention	Torsion	Autres	Total
Préau				1	1	1	2					1	1	2			9
Restaurant administratif									1					1			2
Restaurant scolaire							1							1			2
Restaurant universitaire												1					1
Salle de cours, Salle de classe					6	5	15	5	15		1	2	7	7	3	2	68
Salle des professeurs							1	1	1				1	1		2	7
Salles de Travaux pratiques						1	1							1			3
Stade, terrain de sport				5			1					1			2		9
Vestiaires					1								1	1		1	4
Voiries	12	18	26		4	11	45		2			49	1		15		183
Zoo								1	2			1		3			7
Autres		1	1	3	3	8	9	2	1			8	1		3		40
Total	13	19	28	17	26	50	144	12	41	0	2	88	28	27	54	15	564

Survenus - déclarés - reconnus dans
la Période de Référence

103 - Académies - Lésions - Type Accident - Accidents de travail - nature des lésions, type
de travail - type d'accident (titulaires et non-titulaires)

ACADEMIE DE PARIS

RECTORAT DE PARIS

Type de l'Accident	Mission		Trajet		Travail		TOTAL		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Général
Lésions									
Amputation					1		1		1
Autres			2	1	4	7	6	8	14
Brûlure, Gelure					1	1	1	1	2
Cervicalgie			1	2	2	3	3	5	8
Commotion					1	2	1	2	3
Contusion	1	1	20	42	10	58	31	101	132
Douleur			12	49	20	61	32	110	142
Entorse	6	5	14	43	11	51	31	99	130
Fracture	1	2	15	23	4	23	20	48	68
Inflammation				2	1	2	1	4	5
Lésion ligamentaire ou musculaire		1	2	2	1	7	3	10	13
Lumbago et sciatique			2	1	1	11	3	12	15
Plaie-piqûre	1		6	9	8	19	15	28	43
Traumatisme crânien			1	5	4	9	5	14	19
Traumatisme interne	1		8	23	10	20	19	43	62
Traumatisme, Lésion psychologique				3		14		17	17
Troubles musculo-squelettiques			1				1		1
Troubles visuels				1	1	1	1	2	3
TOTAL des Lésions	10	9	84	206	80	289	174	504	678
TOTAL des Dossiers avec au MOINS une lésion	9	8	68	166	74	239	151	413	564